CHAMPFROMIER

Mariage et collecte. — Au mariage de Mlle Odette Coutier et de M. Jacques Breuilland, une quête faite à la mairie, a produit la somme de 550 francs, versée pour le livret des prisonniers de la commune.

Sincères remerciements et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Comité Local de Libération. — Le Préfet de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du Comité Départemental de Libération, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, arrête :

ART. 1er. — Le Conseil municipal de la commune de Champfromier est dissous.

ART. 2. — Le Comité Local de Libération de Champfromier, composé de : MM. Tournier Octave, président; Ducret Joseph, vice-président; Camas Amand, Grenard Maxime, Richerot Raymond, Blanc Jules, Guichon Marcel, Martin Gustave, Famy Robert, Coudurier Félix, Tournier Victor et Bornet René, est chargé, à titre provisoire, d'exercer les fonctions du Conseil municipal dissous.

ART. 3. — M. Tournier Octave est délégué provisoirement dans les

24 novembre 1944 : Champfromier.

Comité local de libération.

Mr Octave Tournier est désigné comme maire.
Il installe les nouveaux conseillers qui se réunissent et votent les premières propositions :
– Le compte administratif de 1943 et le budget additionnel de 1944.
– Procède au relèvement des salaires des employés communaux.
– Vote la somme de 10 000 francs pour les sinistrés.
– Vote une somme de 1 000 francs à chaque prisonnier et déporté de la commune. Somme qui sera versée au comité d'entraide

1945 : Champfromier.
Polémique entre le Maire Chapuis et Mr Desvignes.

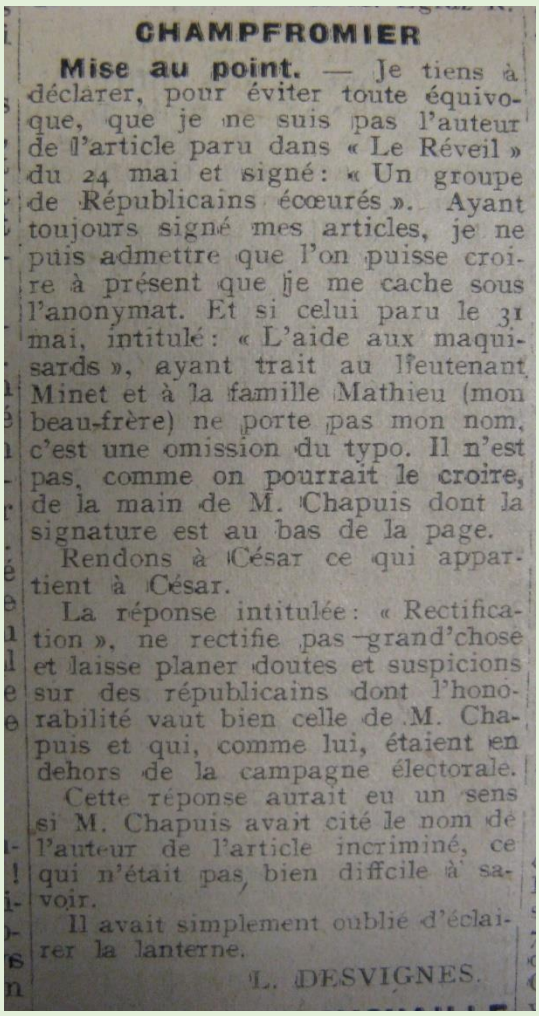

CHAMPFROMIER

Mise au point. — Je tiens à déclarer, pour éviter toute équivoque, que je ne suis pas l'auteur de l'article paru dans « Le Réveil » du 24 mai et signé : « Un groupe de Républicains écœurés ». Ayant toujours signé mes articles, je ne puis admettre que l'on puisse croire à présent que je me cache sous l'anonymat. Et si celui paru le 31 mai, intitulé : « L'aide aux maquisards », ayant trait au lieutenant Minet et à la famille Mathieu (mon beau-frère) ne porte pas mon nom, c'est une omission du typo. Il n'est pas, comme on pourrait le croire, de la main de M. Chapuis dont la signature est au bas de la page.

Rendons à César ce qui appartient à César.

La réponse intitulée : « Rectification », ne rectifie pas grand'chose et laisse planer doutes et suspicions sur des républicains dont l'honorabilité vaut bien celle de M. Chapuis et qui, comme lui, étaient en dehors de la campagne électorale.

Cette réponse aurait eu un sens si M. Chapuis avait cité le nom de l'auteur de l'article incriminé, ce qui n'était pas bien diffcile à savoir.

Il avait simplement oublié d'éclairer la lanterne.

L. DESVIGNES.

foi et de mon honorabilité, je lui fis admettre qu'en réalité l'ancien maire de Champfromier a, en temps opportun, signé un avis favorable pour le maintien de l'emploi de son fils Charles à la mairie de Bellegarde et que, malgré mon hallucination, ma conscience est sans remords, n'ayant commis aucune action répréhensible pouvant provoquer les déportations et les fins tragiques des victimes citées dans ledit article; qu'au contraire, j'ai rendu maints services, ignorés des personnes qui m'accablent maintenant.

Signé : M. CHAPUIS.

Collectes. — Au cours de la vente des timbres pour la Fête des Mères et des bons de solidarité au profit du préventorium de Chanay, le meilleur accueil a été réservé aux enfants des écoles. **Merci.**

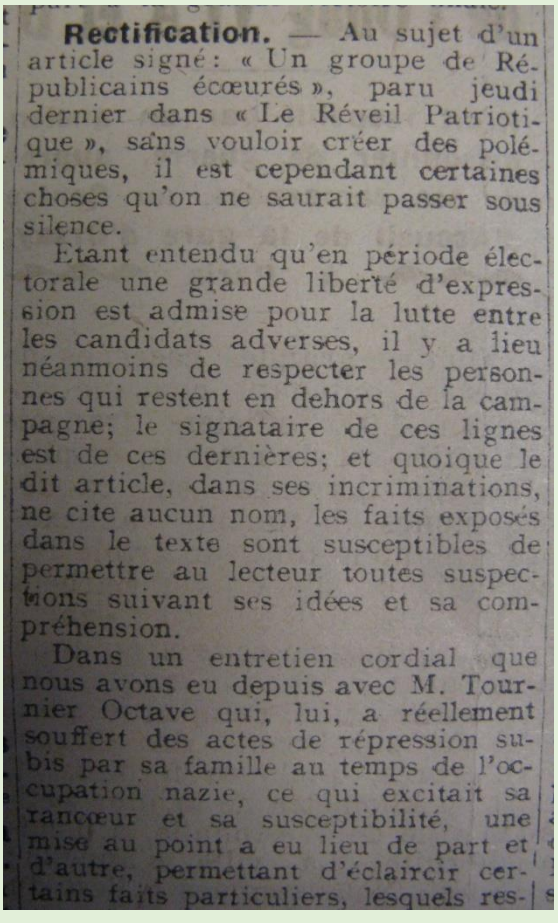

Rectification. — Au sujet d'un article signé : « Un groupe de Républicains écœurés », paru jeudi dernier dans « Le Réveil Patriotique », sans vouloir créer des polémiques, il est cependant certaines choses qu'on ne saurait passer sous silence.

Etant entendu qu'en période électorale une grande liberté d'expression est admise pour la lutte entre les candidats adverses, il y a lieu néanmoins de respecter les personnes qui restent en dehors de la campagne; le signataire de ces lignes est de ces dernières; et quoique le dit article, dans ses incriminations, ne cite aucun nom, les faits exposés dans le texte sont susceptibles de permettre au lecteur toutes suspections suivant ses idées et sa compréhension.

Dans un entretien cordial que nous avons eu depuis avec M. Tournier Octave qui, lui, a réellement souffert des actes de répression subis par sa famille au temps de l'occupation nazie, ce qui excitait sa rancœur et sa susceptibilité, une mise au point a eu lieu de part et d'autre, permettant d'éclaircir certains faits particuliers, lesquels res-

CHAMPFROMIER

Mariage et collecte. — Samedi 3 mars, a été célébré le mariage entre M. Georges Ballivet, glorieux sergent-chef de la nouvelle armée française, et Mlle Suzanne Verchère, sage-femme. A l'issue de la cérémonie, une somme de 900 fr. a été versée: 450 fr. pour les prisonniers de Montanges et 450 fr. pour Champfromier. Sur cette dernière somme, 225 fr. seront versés pour les prisonniers et 225 fr. pour la consultation des nourrissons.

Sincères remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Syndicat agricole. — Réunis

3 Mars 1945 :
Mariage de Georges Ballivet et Suzanne Verchère.

CHAMPFROMIER

Les élections municipales. — Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants:

354 inscrits; 293 votants; 3 nuls; majorité absolue: 146.

Liste de Défense Républicaine : Tournier Octave, 165 (élu); Tournier Victor, 151 (élu); Bornet Marcel, 145; Bornet René, 131; Evrard Lucien, 136; Blanc Jules, 94; Martin Gustave, 137; Grenard Maxime, 143; Guichon Marcel, 124; Famy Robert, 103; Richerot Raymond, 117; Camas Amand, 100.

Liste d'Union Nationale Républicaine: Jacquiot Louis, 142; Vuillermoz Antonin, 147 (élu); Mme Ducret Raymond, 165 (élue); Bornet Julien, déporté, 150 (élu); Coudurier Félix, 176 (élu); Marquis Louis, 142 (élu); Prost Auguste, prisonnier, 185 (élu); Ducret Ernest, 148 (élu); Tournier Raymond, 139; Ducret Charles, 157 (élu); Vallet Marcel, 159 (élu); Coutier Marc, 156.

Nombre de candidats proclamés élus, 10; ballotage pour 2 sièges.

Le candidat Coutier René ayant obtenu la majorité, n'a pu être déclaré élu parce que beau-frère de Prost Auguste.

Remerciements. — Les candi-

29 avril 1945 : Champfromier.

1° tour des élections municipales.

Remerciements. — Les candidats de la liste de Défense Républicaine remercient tous les électeurs vraiment républicains qui leur ont accordé leur confiance, dimanche dernier, tout particulièrement ceux de la Combe d'Evuaz. Ils vous demandent d'observer la même discipline pour le scrutin de dimanche prochain. Les directives seront données à temps.

Mai 1945 : Champfromier (Réveil patriotique)

Polémique entre Mrs Desvignes et Chapuis.

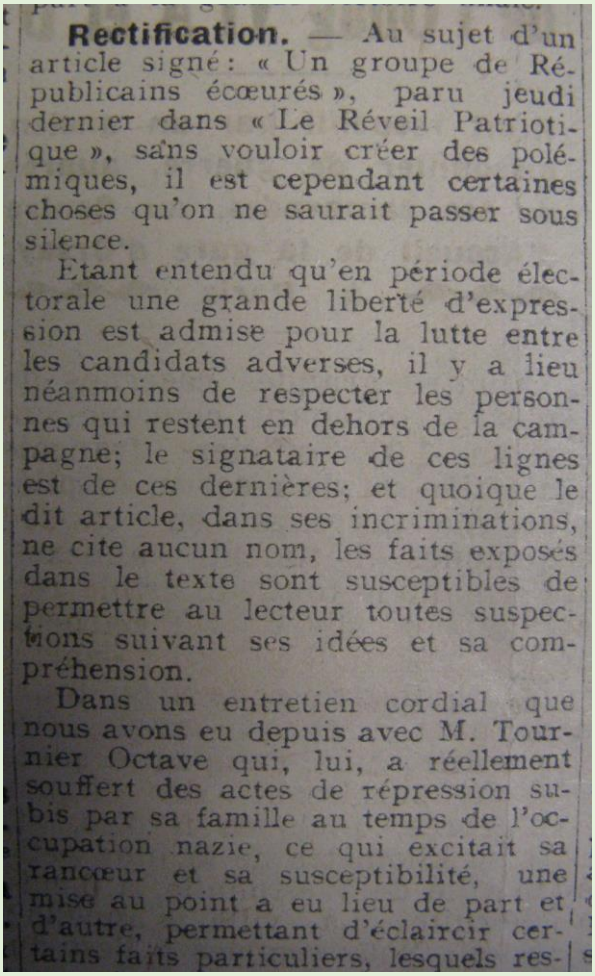

Rectification. — Au sujet d'un article signé : « Un groupe de Républicains écœurés », paru jeudi dernier dans « Le Réveil Patriotique », sans vouloir créer des polémiques, il est cependant certaines choses qu'on ne saurait passer sous silence.

Etant entendu qu'en période électorale une grande liberté d'expression est admise pour la lutte entre les candidats adverses, il y a lieu néanmoins de respecter les personnes qui restent en dehors de la campagne; le signataire de ces lignes est de ces dernières; et quoique le dit article, dans ses incriminations, ne cite aucun nom, les faits exposés dans le texte sont susceptibles de permettre au lecteur toutes suspections suivant ses idées et sa compréhension.

Dans un entretien cordial que nous avons eu depuis avec M. Tournier Octave qui, lui, a réellement souffert des actes de répression subis par sa famille au temps de l'occupation nazie, ce qui excitait sa rancœur et sa susceptibilité, une mise au point a eu lieu de part et d'autre, permettant d'éclaircir certains faits particuliers, lesquels res-

foi et de mon honorabilité, je lui fis admettre qu'en réalité l'ancien maire de Champfromier a, en temps opportun, signé un avis favorable pour le maintien de l'emploi de son fils Charles à la mairie de Bellegarde et que, malgré mon hallucination, ma conscience est sans remords, n'ayant commis aucune action répréhensible pouvant provoquer les déportations et les fins tragiques des victimes citées dans ledit article; qu'au contraire, j'ai rendu maints services, ignorés des personnes qui m'accablent maintenant.

Signé : M. CHAPUIS.

Collectes. — Au cours de la vente des timbres pour la Fête des Mères et des bons de solidarité au profit du préventorium de Chanay, le meilleur accueil a été réservé aux enfants des écoles. Merci.

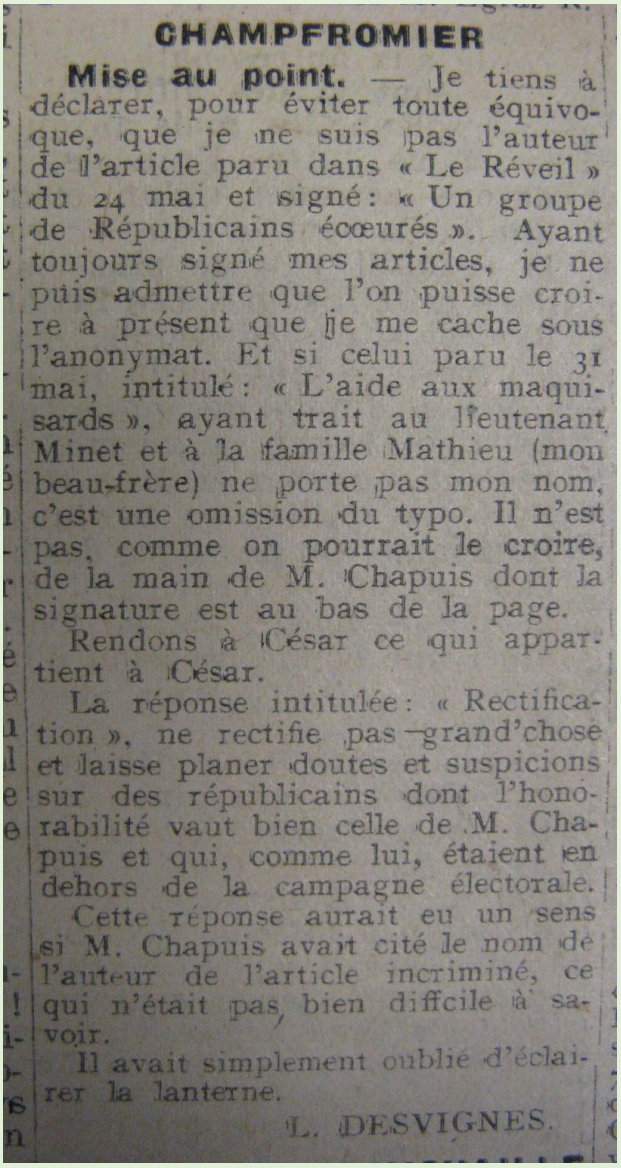

CHAMPFROMIER

Mise au point. — Je tiens à déclarer, pour éviter toute équivoque, que je ne suis pas l'auteur de l'article paru dans « Le Réveil » du 24 mai et signé : « Un groupe de Républicains écœurés ». Ayant toujours signé mes articles, je ne puis admettre que l'on puisse croire à présent que je me cache sous l'anonymat. Et si celui paru le 31 mai, intitulé : « L'aide aux maquisards », ayant trait au lieutenant Minet et à la famille Mathieu (mon beau-frère) ne porte pas mon nom, c'est une omission du typo. Il n'est pas, comme on pourrait le croire, de la main de M. Chapuis dont la signature est au bas de la page.

Rendons à César ce qui appartient à César.

La réponse intitulée : « Rectification », ne rectifie pas grand'chose et laisse planer doutes et suspicions sur des républicains dont l'honorabilité vaut bien celle de M. Chapuis et qui, comme lui, étaient en dehors de la campagne électorale.

Cette réponse aurait eu un sens si M. Chapuis avait cité le nom de l'auteur de l'article incriminé, ce qui n'était pas bien diffcile à savoir.

Il avait simplement oublié d'éclairer la lanterne.

L. DESVIGNES.

25 août 1945 : Champfromier.

Cérémonie à la mémoire de Auguste Thomasset, victime des nazis, mort au camp de Matahausen.

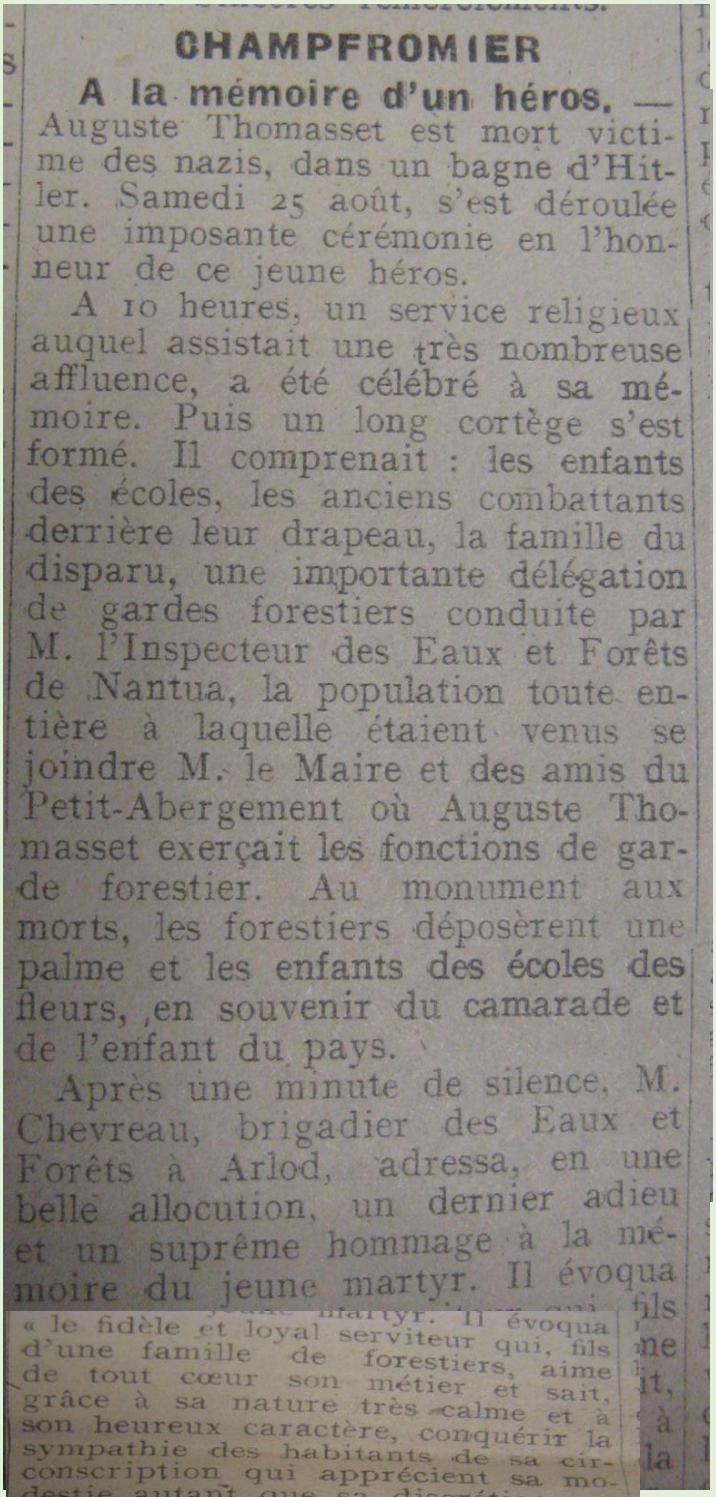

CHAMPFROMIER

A la mémoire d'un héros. — Auguste Thomasset est mort victime des nazis, dans un bagne d'Hitler. Samedi 25 août, s'est déroulée une imposante cérémonie en l'honneur de ce jeune héros.

A 10 heures, un service religieux auquel assistait une très nombreuse affluence, a été célébré à sa mémoire. Puis un long cortège s'est formé. Il comprenait : les enfants des écoles, les anciens combattants derrière leur drapeau, la famille du disparu, une importante délégation de gardes forestiers conduite par M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts de Nantua, la population toute entière à laquelle étaient venus se joindre M. le Maire et des amis du Petit-Abergement où Auguste Thomasset exerçait les fonctions de garde forestier. Au monument aux morts, les forestiers déposèrent une palme et les enfants des écoles des fleurs, en souvenir du camarade et de l'enfant du pays.

Après une minute de silence, M. Chevreau, brigadier des Eaux et Forêts à Arlod, adressa, en une belle allocution, un dernier adieu et un suprême hommage à la mémoire du jeune martyr. Il évoqua

« le fidèle et loyal serviteur qui, fils d'une famille de forestiers, aime de tout cœur son métier et sait, grâce à sa nature très calme et à son heureux caractère, conquérir la sympathie des habitants de sa circonscription qui apprécient sa modestie autant que sa discrétion ».

Il retraça ensuite l'action d'Auguste Thomasset dans la Résistance. « Il devint, dit-il, le modèle des agents de liaison, ne refusant jamais de partir et conduisant toujours à bien des missions souvent très importantes et souvent aussi très périlleuses ».

Mais, à la suite d'une dénonciation, Auguste Thomasset est arrêté le 5 février 1944 par la Gestapo. C'est alors le calvaire habituel : Montluc, Compiègne, puis le camp de la mort lente de Mauthausen où il travaille au tunnel St-Georges qui abritera l'usine d'aviation de Gusen II : « ce bagne où régna l'extermination sous toutes ses formes ». Et le calvaire continue : un bras cassé, mal soigné, ressoudé dans une mauvaise position, Auguste Thomasset n'en est pas moins obligé de poursuivre son dur labeur.

Remerciements. — Mme Vve Thomasset et ses enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues, remercient toutes les personnes, parents et amis, en particulier M. le Curé, les gardes-forestiers et leurs chefs, la Municipalité, les anciens combattants, les enfants des écoles, qui ont pris part à leur grande douleur dans le deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de leur fils et frère bien-aimé, Auguste Thomasset, décédé à l'âge de 26 ans, en martyr, au camp nazi de Mauthausen.

Ils expriment à tous leur sincère reconnaissance.

Retour du dernier prisonnier. — Le dernier prisonnier de la commune, Louis Nicollet, vient de rentrer dans sa famille. Nous lui présentons nos meilleurs vœux et nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Retour du dernier prisonnier : Louis Nicollet.

15 juillet 1945 : Cérémonie à Champfromier.

CHAMPFROMIER

Anniversaire. — Le 14 juillet 1944, trois F.F.I. : Duméry, Thomé et Donazolla, ont été tués à Champfromier par les balles allemandes.

Le souvenir de ces victimes sera évoqué le dimanche 15 juillet, au cours de l'inauguration d'une stèle élevée en leur mémoire.

Le matin, après un service religieux célébré à leur intention, le cortège se rendra au cimetière vers les tombes des soldats morts au champ d'honneur, puis au pied de la stèle où se déroulera la cérémonie.

Au cours de l'après-midi, la population assistera, sur la route de la montagne, à la même manifestation en l'honneur du jeune Hottlet, assassiné par les Allemands, à Pâques 1944.

Juillet 1945 :

Affaire Mme et Mr Collombat.

Instituteurs à Champfromier.

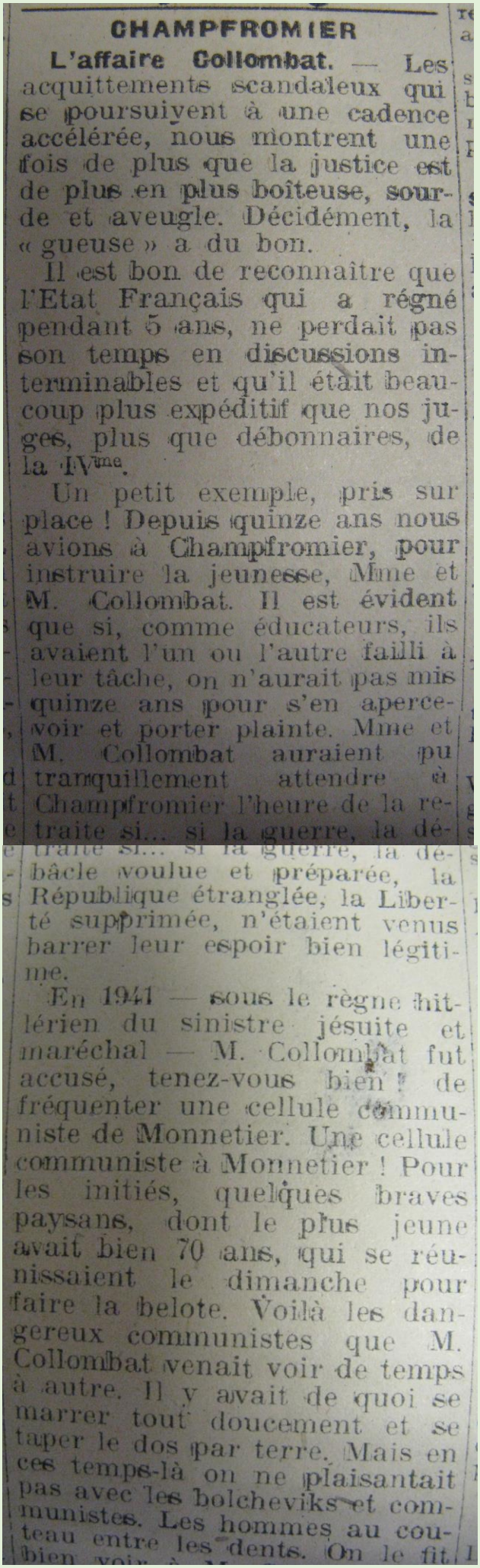

CHAMPFROMIER

L'affaire Collombat. — Les acquittements scandaleux qui se poursuivent à une cadence accélérée, nous montrent une fois de plus que la justice est de plus en plus boiteuse, sourde et aveugle. Décidément, la « gueuse » a du bon.

Il est bon de reconnaître que l'Etat Français qui a régné pendant 5 ans, ne perdait pas son temps en discussions interminables et qu'il était beaucoup plus expéditif que nos juges, plus que débonnaires, de la IV^me^.

Un petit exemple, pris sur place ! Depuis quinze ans nous avions à Champfromier, pour instruire la jeunesse, Mme et M. Collombat. Il est évident que si, comme éducateurs, ils avaient l'un ou l'autre failli à leur tâche, on n'aurait pas mis quinze ans pour s'en apercevoir et porter plainte. Mme et M. Collombat auraient pu tranquillement attendre à Champfromier l'heure de la retraite si... si la guerre, la débâcle voulue et préparée, la République étranglée, la Liberté supprimée, n'étaient venus barrer leur espoir bien légitime.

En 1941 — sous le règne hitlérien du sinistre jésuite et maréchal — M. Collombat fut accusé, tenez-vous bien ? de fréquenter une cellule communiste de Monnetier. Une cellule communiste à Monnetier ! Pour les initiés, quelques braves paysans, dont le plus jeune avait bien 70 ans, qui se réunissaient le dimanche pour faire la belote. Voilà les dangereux communistes que M. Collombat venait voir de temps à autre. Il y avait de quoi se marrer tout doucement et se taper le dos par terre. Mais en ces temps-là on ne plaisantait pas avec les bolcheviks et communistes. Les hommes au couteau entre les dents. On le fit bien voir à

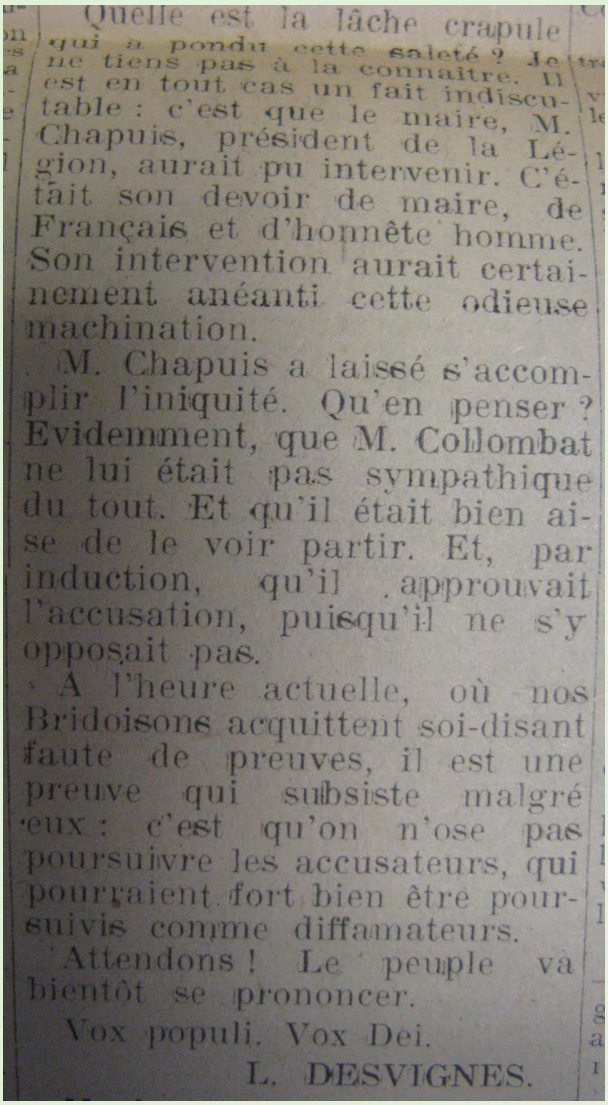

Quelle est la lâche crapule qui a pondu cette saleté ? Je ne tiens pas à la connaître. Il est en tout cas un fait indiscutable : c'est que le maire, M. Chapuis, président de la Légion, aurait pu intervenir. C'était son devoir de maire, de Français et d'honnête homme. Son intervention aurait certainement anéanti cette odieuse machination.

M. Chapuis a laissé s'accomplir l'iniquité. Qu'en penser ? Evidemment, que M. Collombat ne lui était pas sympathique du tout. Et qu'il était bien aise de le voir partir. Et, par induction, qu'il approuvait l'accusation, puisqu'il ne s'y opposait pas.

A l'heure actuelle, où nos Bridoisons acquittent soi-disant faute de preuves, il est une preuve qui subsiste malgré eux : c'est qu'on n'ose pas poursuivre les accusateurs, qui pourraient fort bien être poursuivis comme diffamateurs.

Attendons ! Le peuple va bientôt se prononcer.

Vox populi. Vox Dei.

L. DESVIGNES.

Août 1945 : Champfromier.

Collecte. — A l'occasion de leur participation au repas de mariage de Mlle Marthe Ducret, le personnel de l'exploitation forestière « Les Fils de Cyrille Ducret » a fait les dons suivants : 200 fr. à la compagnie des sapeurs-pompiers, 200 fr. à la société de secours mutuels, 150 fr. à la consultation des nourrissons.

Tous nos remerciements pour ce beau geste de générosité.

Mariage. — Vendredi 3 août 1945, a été célébré le mariage entre M. Coste, avoué, domicilié à Trévoux (Ain) et Mlle Marthe Ducret, domiciliée à Champfromier. Une quête faite à la mairie, a produit la somme de 4.285 fr., à répartir comme suit : Comité d'entr'aide, 1.500 fr.; compagnie des sapeurs-pompiers, 1.500 fr.; société de secours mutuels, 800 fr.; consultation des nourrissons, 485 fr.

Nous adressons tous nos sincères remerciements aux généreux donateurs et nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Octobre et novembre 1945 :
Décès et
Bals populaires à Champfromier.

CHAMPFROMIER

Bal d'adieu. — C'est le dimanche 14 octobre, à l'Hôtel du Commerce, qu'aura lieu une soirée dansante organisée par les classes 41 et 42, avec l'orchestre Humbert.

Venez nombreux. Qu'on se le dise !

Nécrologie. — C'est avec une douloureuse émotion que nous avons appris le décès de Mme Adèle Tournier, née Durafourd, institutrice en Savoie, et épouse de M. Charles Tournier, actuellement déporté en Allemagne.

En cette triste circonstance, nous présentons à Mme et M. Octave Tournier, si cruellement frappés par les deuils de la guerre, nos condoléances émues.

Que l'expression de la sympathie générale de la population de Champfromier soit un adoucissement à la grande douleur de cette famille en deuil.

Bal de la St-Martin. — Les Champfromérands qui n'ont pas fêté la St-Martin depuis de longues années, ont décidé de le faire joyeusement le 11 novembre, qui est aussi jour de fête de la Victoire.

Pour cette reprise, les jeunes gens de la classe 46 organisent un grand bal qui terminera cette journée de commémoration et de liesse au cours de laquelle rien ne sera négligé.

L'orchestre R. Humbert, réputé dans toute la région, entraînera les couples de danseurs qui pourront, tout à leur aise, prendre leurs ébats dans le grand garage de la maison Ducret, et se restaurer en mangeant de bonnes galettes au buffet qui y sera installé.

A cette occasion, les jeunes classards invitent leurs camarades et tous les adeptes de Terpsychore des communes voisines, à venir nombreux à Champfromier, où ils trouveront partout un bon accueil. Qu'on se le dise !